## (12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

#### (19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Bureau international





(43) Date de la publication internationale 27 juillet 2006 (27.07.2006)

**PCT** 

# (10) Numéro de publication internationale WO 2006/077318 A1

- (51) Classification internationale des brevets : *G06F 15/02* (2006.01) *G07F 7/10* (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :

PCT/FR2006/000113

(22) Date de dépôt international :

18 janvier 2006 (18.01.2006)

(25) Langue de dépôt :

français

(26) Langue de publication :

français

(30) Données relatives à la priorité :

0500495 18 janvier 2

18 janvier 2005 (18.01.2005) FR

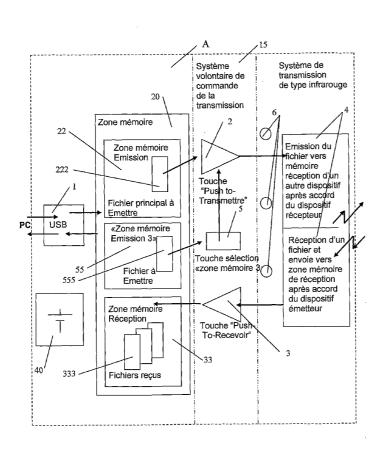
(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US): MOVITECNIC [FR/FR]; 370 boulevard de Balmont, F-69009 Lyon (FR).

- (72) Inventeur; et
- (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement): MATZUZZI, Jérôme [FR/FR]; 55 rue Président Edouard Herriot, F-69002 Lyon (FR).
- (74) Mandataire: CABINET GERMAIN & MAUREAU; B.P. 6153, F-69466 Lyon Cedex 06 (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible): AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, LY, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: STAND-ALONE PERSONAL PORTABLE DEVICE FOR TRANSMITTING AND RECEIVING A COMPUTER FILE BETWEEN TWO MOBILE PHYSICAL PEOPLE

(54) Titre: DISPOSITIF PERSONNEL PORTABLE AUTONOME DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION D'UN FICHIER INFORMATIQUE ENTRE DEUX PERSONNES PHYSIQUES NOMADES



(57) Abstract: The invention relates to a stand-alone portable device equipped with: a universal serial bus (USB) port (1) enabling the device to be temporarily connected to a personal computer (PC); a transmission system (emitter and receiver) (4) (with or without contact that ensures the confidentiality function); a memory (20) compartmentalized into a minimum of two areas (the emitting area (22) that secures the transmission and the receiving area (33) that ensures the storage function); a power supply system (40) that renders the device autonomous for the mobile mode, and; a voluntary system for controlling the transmission. The device permits the exchange of a computer file (222) between two physical people each having a compatible device. The file (222) to be sent is contained in the emitting memory area (22) of the device A and is transmitted (in its entirety) by the emitting system (4) to the receiving area (33) of a second device that receives and stores it (in its entirety), this being effect by a simple voluntary mechanical action.

#### WO 2006/077318 A1



SL, SM, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible): ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT,

RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

#### Publiée:

avec rapport de recherche internationale

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(57) Abrégé: La présente invention concerne un dispositif portable autonome équipé: d'un port USB (1) (Bus Série Universel) permettant le raccordement temporaire du dispositif à un PC (Personal Computer), d'un système de transmission (émetteur et récepteur) (4) (avec ou sans contact assurant la fonction de confidentialité), d'une mémoire (20) compartimentée en un minimum de deux zones (la zone d'émission (22) sécurisant la transmission et la zone de réception (33) assurant la fonction de stockage), d'un système d'alimentation (40) rendant le dispositif autonome pour le mode nomade et d'un système volontaire de commande de la transmission. Le dispositif permet l'échange d'un fichier informatique (222) entre deux personnes physiques équipées chacune d'un dispositif compatible. Le fichier à émettre (222) est contenu dans la zone mémoire d'émission (22) du dispositif A et est transmis (dans son intégralité) par le système émetteur (4) vers la zone de réception (33) d'un second dispositif qui le reçoit et le stock (dans son intégralité), ceci par une simple action mécanique volontaire.

1

# Dispositif personnel portable autonome de transmission et de réception d'un fichier informatique entre deux personnes physiques nomades

La présente invention concerne un dispositif portable autonome équipé: d'un port USB (Bus Série Universel) permettant le raccordement du dispositif à un PC (Personal Computer), d'un système de transmission ayant les fonctions d'émetteur et de récepteur (avec ou sans contact), d'une zone mémoire non volatile accessible par le port USB et compartimentée en un minimum de deux zones (la zone d'émission et la zone de réception), d'un système d'alimentation rendant le dispositif autonome et d'un système volontaire de commande de la transmission. Le dispositif permet la transmission ou la réception d'un fichier informatique entre deux personnes morales ou physiques équipées chacune d'un dispositif compatible. Le fichier à émettre est contenu dans la zone mémoire d'émission du dispositif. Il est transmis par le système émetteur, moyennant une action volontaire sur le système de commande de la transmission, vers la zone mémoire de réception d'un second dispositif, si et seulement si le second dispositif (alors récepteur), accepte par une action volontaire la réception du fichier. Le fichier reçu et alors stocké (dans son intégralité) dans la mémoire de réception du second dispositif, il s'agit d'une copie du fichier d'origine qui reste toujours disponible dans la zone d'émission du dispositif émetteur.

Dans l'état actuel des échanges d'informations, II est presque convenu que l'échange d'un fichier informatique s'effectue d'un poste PC fixe vers un autre poste PC fixe. Pour cela différentes techniques existent soit via l'Internet, soit via un réseau local de type Ethernet, bluetooth ou Wireless. Les échanges de fichiers informatiques en solution mobile n'existent que par l'intermédiaire de solution chère de type PDA ou téléphonie mobile. N'étant pas équipé d'une touche fonction dédiée de transmission ou de réception, ni d'une zone mémoire d'émission, ni des systèmes selon l'invention, ils nécessitent des manipulations complexes impossible à réaliser d'une manière simple et rapide entre deux personnes. En plus, le fichier ou l'information transmise n'est souvent pas conservée dans son intégralité.

20

25

30

35

Le dispositif selon l'invention à pour but d'apporter une solution technique simple d'utilisation. Il est destinée à l'échange ou à la transmission d'un fichier informatique lors d'un contact entre deux personnes physique ou morales dite "nomade". L'utilisateur informatique est nomade quand il est en dehors de sa base fixe de travail et qu'il n'est plus en contact avec son PC. Le

2

dispositif selon l'invention permet aussi le stockage temporaire de fichiers recueillis et leurs transports jusqu'à leurs téléchargements dans un ordinateur personnel ou dans le réseau d'information GRC (Gestion de la relation client) de l'entreprise, lors du retour de l'utilisateur à sa base fixe.

Nous ne connaissons pas à ce jour de dispositif équivalent à l'invention, disponible sur le marché ou faisant déjà l'objet d'un brevet.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

5

10

15

20

25

30

35

La figure 1 représente les différentes fonctions internes du dispositif nécessaire à son mode de fonctionnement. Les flèches indiquent les sens de déplacement d'un fichier suite à: l'activation du système volontaire de commande de la transmission, l'émission ou la réception par infrarouge ou le chargement / déchargement de fichiers avec le PC moyennant le port USB.

La figure 2 représente les différentes fonctions internes, d'une variante du dispositif, nécessaire à son mode de fonctionnement. Les flèches indiquent le sens de déplacement d'un fichier à l'émission suite à l'activation du système volontaire de commande de la transmission (réalisée par un emboîtement mâle/femelle entre deux dispositifs), et les opérations de chargement / déchargement de fichiers avec le PC moyennant le port USB.

La figure 3 représente deux dispositifs en cours de transmission, selon l'invention, équipés des touches "Push-to-Transmettre" et "Push-to-Recevoir" permettant la transmission et la réception d'un fichier et dont le système de transmission est de type infrarouge.

La figure 4 représente une variante du dispositif équipé des touches "Push-to-Transmettre" et "Push-to-Recevoir" permettant la transmission et la réception d'un fichier et dont le système de transmission est de type par emboîtage mâle / femelle.

La figure 5 représente une variante du système volontaire de commande de la transmission, les fonctions des touches donnant ordre de transmission ou de réception étant directement intégrée au système de transmission réaliser par un emboîtement de type mâle/femelle.

La figure 6 représente une variante du dispositif équipé d'un afficheur digital qui permet, par sélection visuelle, et grâce à un système évolué de sélection par touches, le pointage sur le fichier (marqué) à transmettre.

En référence à ces dessins le dispositif selon l'invention décrit par la suite réside dans un dispositif électronique au format compact d'une simple "clé USB" du commerce, et constitué des différents éléments suivants:

3

D'un port série USB 1 permettant le raccordement du dispositif sur la prise USB d'un PC. Le PC affiche alors le contenu d'un minimum de deux zones mémoires distinctes 22 et 33 ou sont stockés ou marqués distinctement, le fichier principal 222 à transmettre et les fichiers 333 reçus. Le fichier 222 déposé dans la zone mémoire d'émission 22 sera le fichier à transmettre, celui reçu ou déposé dans une zone de réception 33 sera le fichier reçu 333, il sera stocké jusqu'à son traitement. L'utilisateur du PC peut ainsi déposer dans la zone d'émission 22 le / les fichier(s) 222 qu'il souhaite, quand il est nomade, pouvoir transmettre à une personne disposant d'un dispositif compatible. L'utilisateur pourra récupérer les fichiers 333 contenus dans la zone de réception 33, afin de pouvoir les utiliser, grâce à l'accès direct de la zone mémoire 20 par le port USB une fois raccorder à son PC. L'utilisateur peut aussi déposer des fichiers à stocker dans la zone mémoire de réception 33. Il devra alors créer un dossier contenant les fichiers à stocker ceci afin d'éviter le risque de recevoir un fichier qui porterai le même nom et qui viendrai écraser un fichier déjà contenu dans la zone mémoire de réception 33. Une fois raccordées au PC les zones mémoires 22 et 33 se comportent comme des disques dures externes. L'utilisateur peut réaliser les mêmes opérations que sur n'importe quel disque dure externe (suppression, transfert, déplacement, ou copie de fichier ou de dossier contenant des fichiers).

10

15

20

25

30

35

D'une source d'énergie intégrée 40 permettant l'autonomie du dispositif une fois déconnectées du port USB du PC. Cette source d'énergie permet d'alimenter le dispositif lors de la transmission ou de la réception d'un fichier. Un bouton de sélection mise en marche/et arrêt pourra être rajouté afin d'économiser la source d'énergie. Un des boutons déjà disponibles sur le dispositif peut aussi réaliser cette même fonction. Dans le cas ou le dispositif n'est équipé que d'un système de transmission 4 par emboîtement intégrant le système volontaire de commande 15 et la fonction de reconnaissance 16 (Figure 5), alors l'emboîtement activera en automatique la mise en marche du dispositif. Sa mise en arrêt se fera automatiquement après la fin de la transmission du fichier et après la fin d'une temporisation. Un voyant Indiquera que le dispositif est en marche.

De la mémoire 20 qui est la zone physique ou seront déposées et stockés les fichiers ou dossiers informatiques. Les fichiers peuvent avoir tout les types de format informatique exemple : fichier.doc; \*.doc; fichier.jpg; \*.\*; \*.Jce; \*.wab; \*.vcf etc... Le stockage des fichiers et des informations contenues

4

se fera dans une zone mémoire non volatile de type hard (un composant soudé au circuit électronique de type mémoire flash) ou dans une mémoire amovible de type carte mémoire (exemple: Carte à puce, compact flash, carte SIM, «secure digital card»). La mémoire 20 est compartimentée en au moins deux zones: Une zone mémoire d'émission 22 contenant le fichier principal à transmettre 222, et une zone mémoire de réception 33. Cette dernière peut avoir une taille supérieure car elle sert aussi de zone de stockage de fichier. Elle est accessible par PC, moyennant le raccordement du dispositif via son port USB 1 sur le port USB du PC. La zone mémoire d'émission 22 assure aussi une fonction de sécurité garantissant à l'utilisateur qu'un autre dispositif ne peut recevoir, suivant le principe de l'invention, qu'un fichier déposé ou marqué ou pointé dans une zone d'émission. Un fichier stocker dans la zone de réception ne peut pas être transmis par le système de transmission 4. Le dispositif pourra être équipé d'autres zones mémoires d'émission 55 associées à d'autres touches 5, dédiés à la sélection de ces zones, leurs modes de fonctionnement observera la même logique. La perte d'alimentation n'affecte pas les fichiers contenues dans la mémoire 20. Dans le cas ou le dispositif dispose de l'option «système de sélection évoluée par pointage sur le fichier à transmettre» la mémoire n'a plus besoin d'être compartimentée, cette option remplace la fonction de mémoire compartimentée.

10

15

20

25

30

35

D'un système volontaire de commande de la transmission (Figure 1 et Figure 3), Il est constitué d'un minimum de deux touches fonctions l'une, appelée "Push-to-Transmettre" 2 est destinée à l'émission ou transmission d'un fichier situé dans la zone d'émission 22. L'autre appelée "Push-to-Recevoir" 3 est destinée à la réception d'un fichier transmis. Une fonction de type touche préréglée "Push-to-Transmettre" 2 réalisera de façon automatique la sélection du fichier principal 222 à transmettre contenu dans la zone mémoire d'émission 22 et donnera l'ordre au système de transmission 4 de transférer le fichier dans la zone de réception 33 d'un autre dispositif après s'être assurer que l'autre dispositif accepte de recevoir le fichier dans sa zone de réception 33. C'est la touche "Push-to-Recevoir" qui autorise le chargement du fichier transmis dans sa zone mémoire de réception 33. Quand un utilisateur équipé d'un dispositif A rencontre un autre utilisateur équipé d'un dispositif B compatible, il peut, s'il le désire transmettre son fichier en appuyant sur la touche "Push-to-transmettre" 2. Le fichier 222 stocké dans le dispositif A sera alors transmis dans la zone mémoire de réception 333 du dispositif B à la seule condition que l'utilisateur

5

du dispositif B appuie au même moment sur la touche de réception 3 du dispositif B. L'action volontaire d'appuie sur la touche "Push-to-transmettre" du dispositif émetteur entraîne automatiquement la question demandant l'accord de transmission au dispositif récepteur. La réponse positive du récepteur moyennant l'appuie sur la touche "Push-to-Recevoir" constitue et garantie l'action volontaire autorisant la transmission et la réception du fichier. Une troisième touche 5 permettra de sélectionner un autre fichier 555 à transmettre stocké dans une éventuelle troisième zone mémoire à l'émission 55. Le système pourra être équipé de plusieurs touches de sélection de zone mémoire à l'émission.

10

15

20

25

30

35

Variante du système volontaire de commande de la transmission, ne disposant que d'une unique touche de transmission qui réalisera les deux fonctions "Push-to-Transmettre" et/ou "Push-to-recevoir". Quand un utilisateur équipé d'un dispositif ne disposant que d'une unique touche rencontre un autre utilisateur équipé d'un dispositif compatible, ils peuvent, s'ils le désirent se transmettre un fichier. Alors c'est le premier dispositif qui appuie sur la touche fonction qui devient l'émetteur. Le second dispositif recevant le signal de demande est le récepteur. Il peut alors s'il le veut confirmer à son tour sa volonté de recevoir par un appuie sur la touche validant ainsi le mode de réception. Si le dispositif ne reçoit pas de signal lui demandant son accord de réception, c'est alors lui qui peut devenir émetteur lors de l'activation de la touche.

Variante du système volontaire de commande de la transmission (Figure 2, Figure 4 et Figure 5), quand un utilisateur équipé d'un dispositif A rencontre un autre utilisateur équipé d'un dispositif B compatible, ils peuvent, s'ils le désirent se transmettre un fichier. L'action de commande volontaire de la transmission se fait par emboîtement du port USB mâle 1 du dispositif émetteur A dans le port femelle 11 du dispositif récepteur B ou vice versa. L'emboîtement port USB mâle 1 dans port USB femelle 11 entre deux compatibles correspond alors à l'action volontaire dispositifs automatiquement permettra la transmission du fichier principal. Dans le cas ou le dispositif ne dispose pas de touche fonction prédéfinie nous définirons comme convention (Figure 2 et Figure 5) le sens mémoire d'émission 22 correspondant au port USB mâle 1 vers ---> mémoire de réception 33 correspondant au port USB femelle 11 (voir Figure 2). Le port USB femelle 11 d'un dispositif selon l'invention dispose d'une fonction de reconnaissance 16 de

6

la présence du port USB mâle 1 d'un autre dispositif. C'est cette fonction de reconnaissance 16 qui autorisera la transmission automatique par l'intermédiaire du système de commande de la transmission 15. Cet emboîtage mâle/femelle équivaux (si le dispositif ne dispose pas des touches) à l'ordre manuel d'appuie sur la touches "Push-to-transmettre" pour le dispositif émetteur A et à l'ordre manuel d'appuie sur la touches "Push-to-recevoir" pour le dispositif récepteur B. Il signifie aussi l'acceptation de la réception. Le fichier 222 stocké dans le dispositif A sera alors transmis automatiquement dans la zone mémoire de réception 333 du dispositif B les conditions de système volontaire et d'appuie sur le système volontaire de commande de la transmission sont remplies selon l'invention. Ceci est aussi vrai quand le dispositif B devient l'émetteur et que le dispositif A devient le récepteur. L'action de connexion mâle/femelle réalisée entre deux dispositifs sera alors, considérée comme activation du système volontaire de commande et comme ordre d'activation du système de transmission 4. Son fonctionnement correspond à l'action volontaire à la transmission du fichier principal.

10

15

20

25

30

35

D'un système de codage/décodage : afin de réduire le temps de l'émission du fichier lors de la transmission ou de la réception infrarouge, le fichier pourra subir un codage. Le codage pourra être réalisé avant le chargement du fichier dans la zone mémoire d'émission 22, par le logiciel ou au fil de l'eau pendant son transfert infrarouge. Une fois le fichier reçu le fichier sera décodé soit au fils de l'eau avant son stockage en mémoire de réception 33, soit après une fois récupérer dans le PC grâce au logiciel qui sera livré avec le dispositif.

D'un système de transmission 4 (Figure 3 et Figure 4) : La transmission du ou des fichiers contenus dans un dispositif A ou B se réalise de façon très simple grâce aux systèmes qui automatisent l'échange de fichier. Le mode de fonctionnement du dispositif de transfert de fichier est toujours dicté par une action volontaire réciproque. L'émetteur A ne peut réussir à transmette son fichier 222 que si le récepteur B appuie au même moment sur la touche "Push-to-Recevoir" de son dispositif. Il faudra qu'il maintienne la touche appuyée pendant toute la durée de la transmission, un voyant 6 lui signalera la fin de la transmission. Vice versa le récepteur pourra récupérer le fichier provenant du dispositif émetteur que si l'émetteur veut lui transmettre le fichier. L'émission ou la réception du fichier au départ ou à l'arrivée de la zone mémoire se fait entre deux systèmes compatibles ou identiques. Tour à tour un

7

dispositif peut devenir soit émetteur soit récepteur. Le fichier est transféré dans son intégralité, il est identique avant et après transfert. Le transfert du fichier devant être effectué alors en toute confidentialité certain dispositif de transmission de type wireless ou bluetooth ne pourront pas être utiliser pour la transmission du fichier. La transmission du fichier 222 peut être réaliser par liaison infrarouge ou par raccordement direct (emboîtement devenant ainsi un moyen de transmission 4). Le fichier 222 est alors transmis d'un dispositif A et réceptionné par un autre dispositif B et stocké dans la zone de réception 33. La technologie constituant le système de transfert sera choisi afin de correspondre aux critères de simplicité, coût et confidentialité selon l'invention. Les deux technologies correspondantes à ces critères sont: soit la liaison infrarouge, soit un emboîtage mécanique mâle/femelle. Un système de transmission par liaison infrarouge à l'intérêt d'être sans contact, de pouvoir être compatible avec d'autre composant équipé de liaison infrarouge mais aura un débit de transmission moindre. La deuxième solution est de type emboîtement, elle permet de réaliser un système de transmission 4 et nécessite pour cela un second port de connexions de type USB femelle 11, la vitesse de transmission sera considérablement plus rapide, mais ce type de connections mécanique peut être considérer comme moins fiable lors d'utilisation intensive du dispositif.

10

15

20

25

30

35

D'un système d'information de type voyant 6 qui peut être associées à la touche d'émission "Push-to-Transmettre" 2 et de réception "Push-to-Recevoir" 3 : Les voyants serviront à informer l'utilisateur que le fichier transmis à bien été réceptionné, qu'il a été transmis correctement ou que le système est en train de transférer le fichier. Dans le cas d'un dispositif équipé de plusieurs zones mémoire d'émission, les voyants peuvent servir à visualiser la zone mémoire qui a été sélectionnée à l'émission. Les voyants peuvent être remplacés par un système d'information plus performant de type affichage digital, écran tactile ou simplement être intégré à la touche par le moyen de touche lumineuse.

En option le dispositif peut être équipé d'un système de sélection évolué (figure 6) avec afficheur digital 17 et bouton 18 permettant le pointage (avec sélection visuelle) sur le fichier à Transmettre. Le fichier est alors sélectionné à l'intérieur de la zone mémoire 20 l'afficheur digital affiche le nom du fichier qui sera transmis. Le fichier sélectionné grâce au bouton de sélection (ou de pointage) 18 est le fichier à transmettre 222. Le dispositif équipé d'une

fonction de sélection évolué et d'un affichage peut se passer de posséder deux zones mémoire distinctes. Pourtant la conservation de deux zones mémoires une d'émission 22, et l'autre de réception 33 simplifie la recherche et le pointage sur le fichier à transmettre et assure la fonction de sécurité et de la confidentialité. L'émetteur ne cherchant à transmettre que le ou les fichiers contenu dans la zone d'émission 22. Les autres fichiers contenu dans la zone de stockage et de réception 33 pouvant être des fichiers confidentiels. Le système de sélection (ou de pointage) peut aussi permettre de déplacer un fichier de la zone mémoire de réception 33 vers la zone mémoire d'émission 22 ou vice-versa.

D'autres produits basés sur cette technologie pourront être fabriqués: Exemple une borne interactive destinée au stockage de données entre clients et fournisseurs, lors des salons professionnels. Les fichiers transmis par les clients équipés d'un dispositif pourront être récupérés, soit par infrarouge ou par emboîtement, dans un support de type borne interactive fonctionnant suivant le mode de fonctionnement de l'invention. La borne recueillera un ensemble de fichier. La borne peut être autonome et peut stocker les informations dans un support disque amovible de type "Compact Flash ou Smart Flash". L'ensemble des données peut être directement exploité par l'entreprise grâce à la lecture du contenu de ce disque mémoire de stockage. Son interprétation sera facilitée grâce à un logiciel d'exploitation livré avec le dispositif ou avec la borne interactive utilisant le mode de fonctionnement de l'invention. Autre exemple de nouvelle application, on peut

9

imaginer une imprimante disposant d'un port femelle USB 11 équipé d'une fonction de reconnaissance 16 du dispositif suivant l'invention. Lors d'un emboîtement du port USB mâle 1 du dispositif dans le port femelle de l'imprimante. Le dispositif solliciterait l'autorisation de transmettre puis transmettrait à l'imprimante le fichier contenu dans sa mémoire 22 d'émission. L'imprimante imprimerait alors directement ce fichier sans besoin d'allumer ou de charger le fichier sur le PC. Le dispositif peut aussi servir dans l'industrie à un utilisateur de machine afin de transmettre le fichier correspondant à un type de production à un système de contrôle de la machine.

Un logiciel, livré avec le dispositif, permettra d'intégrer les données contenues dans les fichiers. Ces données une fois chargées dans le PC pourront être remontées et intégrées, vers une GRC (Gestion de la Relation Client). Il en résultera un gain de productivité car le fichier contenant les informations évite une nouvelle saisie des informations avant leur intégration dans une GRC. Le logiciel associé permettra la consultation, la visualisation des fichiers stockés, leur tri, l'organisation de certain type de données.

10

15

20

Selon d'autres caractéristiques le système de codage/décodage ou codage/transcodage du fichier à l'émission ou à la réception, réalisée par le dispositif, et destinée soit à réduire le temps de transfert du fichier, soit à fournir le fichier 222 à un système propriétaire ou a réceptionner le fichier arrivant d'un système propriétaire, type téléphone mobile, dans un format lisible par ce dernier. Le fichier doit contenir à l'arriver toutes les informations qu'il contient au départ, il est réceptionné dans son intégralité.

10

#### **REVENDICATIONS**

- 1. Procédé de transmission et de réception d'un fichier informatique entre deux personnes physiques nomades, caractérisé en ce qu'une action sur le système volontaire de commande de la transmission(15) d'un dispositif émetteur A, provoque automatiquement la demande d'autorisation de transmettre au dispositif récepteur B, la condition du transfert d'un fichier entre les deux dispositifs est basée sur le consentement mutuel des deux utilisateurs, la réponse positive du dispositif B, à la demande d'autorisation de 10 transmettre du dispositif A, constitue la fonction volontaire de la transmission de fichier et la garantie de confidentialité, lorsque le dispositif récepteur B accepte la réception alors l'émetteur A recevant l'autorisation va chercher le fichier principal à émettre (222), contenu dans sa zone mémoire d'émission (22) et donne l'ordre au système de transmission (4) de transmettre le fichier, 15 le dispositif récepteur B ayant accepté la réception du fichier, demande à son système de transmission (4) de recevoir le fichier (222) et le stocke dans sa zone mémoire de réception (33), Il s'agit d'une copie du fichier d'origine qui reste toujours disponible dans la zone d'émission du dispositif émetteur, le système est totalement symétrique pouvant devenir tour à tour émetteur ou 20 récepteur, le fichier (222) est transmis dans son intégralité, il contient après son transfert toutes les informations qu'il contenait avant son transfert, il ne subit pas d'altération.
- 2. Dispositif personnel portable autonome permettant la mise en oeuvre du procédé de transmission et de réception d'un fichier informatique entre deux personnes physiques nomades selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend: un port USB (1), une zone mémoire non volatile (20) accessible par le port USB (1), un système d'alimentation autonome (40), un système volontaire de commande de la transmission (15), un système de transmission (4) ayant les fonctions d'émetteur et de récepteur.
  - 3. Dispositif personnel portable autonome permettant la mise en oeuvre du procédé de transmission et de réception d'un fichier informatique entre deux personnes physique nomade selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est équipé d'un système volontaire de commande de la

11

transmission, d'un fichier informatique entre deux personnes nomades possédant chacune son propre dispositif, l'émission ou la réception ne pouvant se faire sans l'accord mutuel des deux personnes, l'appui sur une touche fonction, la mise en contact via infrarouge, le raccordement par emboîtement mâle/femelle des ports USB sont les actions qui constituent la fonction volontaire de la transmission. Le dispositif émetteur ne pourra démarrer la transmission qu'après avoir vérifier et obtenu l'accord du récepteur, le système inverse correspond aussi à la fonction volontaire, le récepteur ne pouvant démarrer la réception qu'après avoir vérifier et obtenu l'accord de l'émetteur, ces actions donnant autorisation de transmission du fichier informatique entre deux dispositifs constituent le système volontaire de commande de la transmission.

4. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le fichier transmis est transmis dans son intégralité, il contient donc avant son transfert et après son transfert les mêmes données qui le caractérise. Il ne doit pas y avoir d'altération des données. Il s'agit d'une copie du fichier d'origine qui reste toujours disponible dans la zone d'émission du dispositif émetteur.

20

- 5. Dispositif personnel portable autonome selon la revendication 2 et 3, caractérisé en ce que le dispositif permet la transmission du fichier dans le sens dispositif A vers dispositif B et vice-versa dispositif B vers dispositif A.
- 6. Dispositif personnel portable autonome selon la revendication 2, caractérisé en ce que la zone mémoire (20) est constituée d'une mémoire non volatile de type hard (un composant soudé au circuit électronique de type mémoire flash).
- 7. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2 et 6, caractérisé en ce que la zone mémoire (20) est compartimentée en un minimum de deux zones mémoires une d'émission (22) contenant le fichier principal à transmettre (222), l'autre de réception (33) et en ce que la zone mémoire d'émission garantie à l'utilisateur la fonction de sécurité et de confidentialité car le système de transmission ne peut transférer qu'un fichier provenant d'une zone mémoire d'émission, la zone mémoire d'émission

12

WO 2006/077318 PCT/FR2006/000113

simplifie la recherche et le pointage sur le fichier à transmettre, la zone mémoire de réception (ou de stockage) étant destinée à la réception ou au stockage de fichiers.

5

10

15

20

25

- 8. Dispositif selon les revendications 2, 3, caractérisé en ce qu'il est équipé d'un système de sélection évolué avec afficheur digital (17) et bouton (18) permettant le pointage (avec sélection visuelle) sur le fichier à émettre (222), ce dernier est alors sélectionné (l'afficheur digital affiche le nom du fichier) à l'intérieure de la zone mémoire (20) ou de la zone mémoire d'émission (22), le fichier sélectionné grâce au bouton de pointage (18) est le fichier à émettre (222). La conservation de deux zones mémoires une d'émission (22), l'autre de réception (33) simplifie la recherche et le pointage sur le fichier à transmettre et assure la fonction de sécurité de la confidentialité, l'émetteur ne voulant transmettre que le ou les fichiers contenu dans la zone d'émission(22).
- 9. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2, 6 et 7, caractérisé en ce que la zone mémoire (20) est constituée d'une carte mémoire amovible de type carte SIM, carte à puce, compact flash ou autre mémoire se comportant comme un disque dur externe.
- 10. Dispositif personnel portable autonome portable autonome selon les revendications 2, 3, 4, 5 et 6, caractérisé en ce qu'il dispose d'un système volontaire de commande de la transmission (15) équipé d'une touche fonction "Push-to-Transmettre" (2) qui envoie une demande d'autorisation de transmettre, qui attend la réponse positive du dispositif récepteur et qui une fois cette réponse positive obtenue automatise les fonctions de pointage sur le fichier principal à transmettre (222) contenu dans une zone mémoire (22) destinée à l'émission et donne l'ordre à un système de transmission (4) de transmettre le fichier vers le dispositif récepteur jusqu'à la fin de sa transmission.
- 11. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2, 3, 4, 5 et 6, caractérisé en ce qu'il dispose d'un système volontaire de commande de la transmission (15) équipé d'une touche fonction "Push-to-Recevoir" (3) qui valide l'acceptation de réception en zone mémoire (33) de

13

stockage d'un fichier (222) transmis par un autre dispositif. L'émetteur ne peut réussir à transmettre son fichier (222) que si le récepteur B appuie et au même moment sur la touche "Push-to-Recevoir" de son dispositif. Il faut qu'il maintienne cette action pendant toute la durée de la transmission. La touche "Push-to-Recevoir" automatise la fonction de réception, autorisant la réception d'un fichier (222), émis par un autre dispositif identique ou compatible, par pointage sur la zone mémoire (33) destinée à la réception et donnant l'ordre à un système de transmission (4) de recevoir le fichier et de le stocker dans la zone mémoire de réception (33). Le fichier informatique (333) reçu devant être conforme dans son intégralité au fichier envoyer (222).

12. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2, 3, 10 et 11, caractérisé en ce que le système volontaire de commande de la transmission (15) dispose d'une unique touche ayant et regroupant les mêmes fonctions que "Push-to-Transmettre" et/ou "Push-to-Recevoir" (3). Dans ce cas, le premier dispositif qui appuie sur la touche est l'émetteur et le second est le récepteur.

10

- 13. Procédé de transmission selon la revendication 1, caractérisé 20 en ce que l'appui sur une touche fonction préréglée est considéré comme une action donnant autorisation de transmission d'un fichier informatique entre deux dispositifs et qu'elle active un système volontaire de commande de la transmission (15).
- 14. Système volontaire de commande de la transmission pour la mise en œuvre du procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'emboîtement du port USB mâle (1) du dispositif émetteur A dans le port USB femelle (11) du dispositif récepteur B ou vice versa est considéré comme une action volontaire donnant autorisation de transmission d'un fichier informatique entre deux dispositifs par le moyen de cet emboîtement formant alors un système de transmission (4).
- 15. Système de reconnaissance pour mise en œuvre du procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le système volontaire de commande de la transmission(15) dispose d'un système de reconnaissance (16) qui se substitue au système de volontaire de commande de la

14

transmission par touches dans le cas ou le dispositif n'est équipé seulement d'un port USB mâle et femelle formant le système de transmission alors le système de reconnaissance donne ordre au système volontaire de commande d'exécuter toutes les actions nécessaires à la transmission du fichier.

5

16. Dispositif portable autonome selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le système de transmission (4) (émetteur/récepteur) du fichier est de type infrarouge. Le système de transmission est activé par l'un des systèmes volontaire de commande de la transmission.

10

17. Port USB mâle (1) utilisé pour le dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il constitue la partie émettrice du système de transmission (4) quand il est utilisé dans un emboîtement port USB mâle(1) dans port USB femelle (11) d'un autre dispositif.

15

18. Port USB femelle (1) utilisé pour le dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il constitue la partie réceptrice du système de transmission (4) quand il est utilisé dans un emboîtement port USB mâle (1) dans port USB femelle (11).

20

19. Dispositif portable autonome selon les revendications 2 et 15, caractérisé en ce que l'emboîtement du port USB mâle (1) du dispositif émetteur A dans le port USB femelle (11) du dispositif récepteur B ou vice versa est considéré comme formant alors un système de transmission (4).

25

30

20. Dispositif portable autonome selon les revendications 2, 3, et 19, caractérisé en ce que le dispositif ne dispose pas de touche fonction prédéfinie et que l'emboîtement du port USB mâle (1) du dispositif émetteur A dans le port USB femelle (11) du dispositif récepteur B ou vice versa est considéré comme une action volontaire donnant autorisation de transmission, alors nous définissons comme convention le sens de transmission mémoire d'émission (22) correspondant au port USB mâle (1) vers ---> mémoire de réception (33) correspondant au port USB femelle (11). Le sens inverse de transmission possible est aussi revendiquée mais ne correspond pas au sens définie comme convention.

15

21. Dispositif portable autonome selon la revendication 2, 3 et 8, caractérisé en ce que si le dispositif dispose de l'option "système de sélection évoluée par pointage sur le fichier à transmettre" la zone mémoire (20) n'a plus besoin d'être compartimentée, cette option remplace la fonction de mémoire compartimentée.

22. Dispositif portable autonome selon les revendications 2 et 8, caractérisé en ce que le système de transmission (4) ne peut transmettre un fichier informatique provenant de la mémoire (20) que si le dispositif est équipé d'un "système de sélection évolué" permettant de sélectionner, de marquer ou pointer le fichier à émettre. Si le dispositif n'en est pas équipé il ne peut transmettre qu'un fichier provenant de la zone mémoire d'émission (22). Le dispositif ne peut pas transférer de fichier contenu dans la mémoire de réception (33).

15

25

30

35

5

23. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 16, caractérisé en ce qu'il comprend :

un port USB (1),

une mémoire de stockage non volatile (20) accessible par le port 20 USB (1) comprenant au moins une zone mémoire d'émission (22) et une zone mémoire de réception (33),

un système d'alimentation autonome (40),

un système de commande de la transmission comprenant au moins une touche d'émission "Push-to-Transmettre" (2) et/ou une touche de réception "Push-to-Recevoir" (3),

un système de transmission émetteur/récepteur de type infrarouge (4) et dont le mode de fonctionnement répond à une action volontaire maintenu sur la touche de transmission (2), d'un premier dispositif A, qui va chercher le fichier (222) contenu dans la zone mémoire d'émission (22) et l'envoie par la transmission (4) dans la zone mémoire de réception (33) d'un second dispositif B si et seulement si le second dispositif accepte de recevoir le fichier moyennant une action maintenu sur la touche de réception (3), sur le système volontaire de transmission. Le fichier (222) suivant le principe de l'invention est transmis dans son intégralité, il contient après son transfert toutes les informations contenues avant son transfert. Il ne subit pas d'altération.

24. Dispositif personnel portable autonome pour mise en œuvre du procédé selon la revendication 1 et selon les revendications 2, 3 caractérisé en ce qu'il comprend:

un port USB mâle (1) et un port USB femelle (11),

une mémoire de stockage non volatile (20) accessible par le port USB (1) comprenant au moins une zone mémoire (22) d'émission et une zone mémoire (33) de Réception,

un système d'alimentation autonome (40),

5

20

30

un système de commande de la transmission comprenant au moins 10 une touche d'émission "Push-to-Transmettre" (2) et une touche de Réception "Push-to-Recevoir" (3),

un système de transmission (4) réalisé par emboîtement. Soit un emboîtage mécanique mâle/femelle réalisé grâce à un second port de connexions à contact de type USB femelle (11). La transmission se fera par emboîtement du port USB mâle (1) du dispositif émetteur A dans le port USB femelle (11) du dispositif récepteur B ou vice versa. La connexion mâle/femelle réalisée entre deux dispositif sera alors considérée comme système de transmission (4). Le mode de fonctionnement répond à une action volontaire maintenue sur la touche de transmission (2) "Push-to-Transmettre", du dispositif A, qui va chercher le fichier (222) contenu dans la zone mémoire d'émission (22) et l'envoie par la transmission (4) dans la zone mémoire de réception (33) d'un second dispositif B si et seulement si le second dispositif accepte de recevoir le fichier moyennant une action volontaire maintenu sur la touche de réception (3). Le fichier (222) suivant le principe de l'invention est transmis dans son intégralité, il contient après son transfert toutes les informations contenues avant son transfert. Il ne subit pas d'altération.

25. Dispositif personnel portable autonome pour mise en œuvre du procédé selon la revendication 1 et selon les revendications 2, 3, caractérisé en ce qu'il comprend:

un port USB mâle (1) et un port USB femelle (11),

une mémoire de stockage non volatile (20) accessible par le port USB (1) comprenant au moins une zone mémoire (22) d'émission,

une zone mémoire (33) de Réception,

un système d'alimentation autonome (40), un système de transmission (4) réaliser par emboîtement,

30

35

un système de commande de la transmission caractérisé par la détection automatique de la connexion des ports USB mâle (1) et USB femelle (11) et donnant automatiquement ordre du transfert de fichier au système de transmission (4), réaliser par emboîtement. La transmission se fera par emboîtement du port USB mâle (1) du dispositif émetteur A dans le port femelle (11) du dispositif récepteur B ou vice versa. L'emboîtement port USB mâle dans port USB femelle de deux dispositifs correspond alors à l'action volontaire mécanique qui automatiquement permettra la transmission du fichier principal (222) dans le sens (mémoire principal d'émission (22)) correspondant au port USB mâle (1) vers ---> (mémoire de réception (33)) correspondant au 10 port USB femelle (11). Le port USB femelle (11) d'un dispositif selon l'invention dispose d'une fonction de reconnaissance (16) de la présence du port USB mâle (1) d'un autre dispositif. Cet emboîtage mâle/femelle équivaut à l'ordre manuel d'appui sur la touche "Push-to-transmettre" pour le dispositif émetteur A et à l'ordre manuel d'appui sur la touche "Push-to-recevoir" pour le dispositif récepteur B. Le fichier (222) stocké dans le dispositif A sera alors transmis automatiquement dans la zone mémoire de réception (333) du dispositif B les conditions de système volontaire et d'appuie sur le système de commande de la transmission sont remplie selon l'invention. Le fichier suivant le principe de l'invention est transmis dans son intégralité. Il contient après son transfert 20 toutes les informations contenues avant son transfert. Il ne subit pas d'altération.

26. Dispositif personnel portable autonome pour la mise en œuvre 25 du procédé selon la revendication 1 et selon les revendications 2, 3, caractérisé en ce qu'il comprend:

un port USB mâle (1) et un port USB femelle (11); une mémoire de stockage (20),

un système d'alimentation autonome (40),

un système de commande comprenant au moins une touche d'émission (2) et une touche de réception (3),

d'un système de sélection évolué avec afficheur digital (17) et bouton (18) permettant le pointage (avec sélection visuelle) sur le fichier à émettre (222),

d'un système de transmission (4) réaliser par emboîtement,

18

et dont le mode de fonctionnement est alors de sélectionner le fichier à transmettre (l'afficheur digital affiche le nom du fichier) à l'intérieur de la zone mémoire (20). Le fichier sélectionné grâce au bouton de pointage (18) est alors le fichier à émettre (222). Ensuite l'activation du système de commande de la transmission procède pour envoyer le fichier sélectionné par le système de sélection évolué. Même avec le système de sélection évolué, la conservation de deux zones mémoires, une d'émission (22), l'autre de réception (33), simplifie la recherche et le pointage sur le fichier à transmettre et assure la fonction de sécurité de la confidentialité, l'émetteur ne voulant transmettre que le ou les fichiers contenu dans la zone d'émission (22).

27. Dispositif personnel portable autonome selon les revendications 2, 3, caractérisé en ce que le fichier peut subir une transformation, moyennant un codage / transcodage à l'émission ou à la réception réalisée par le dispositif, et destinée soit à réduire le temps de transfert, soit à fournir le fichier (222) à un système propriétaire ou a réceptionner le fichier arrivant d'un système propriétaire, type téléphone mobile, dans un format lisible par ce dernier. Le fichier doit contenir à l'arriver toutes les informations qu'il contient au départ, il est réceptionner dans son intégralité.

20

25

10

15

28. Dispositif personnel portable autonome destiné au transfert de fichier informatique selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce qu'il comprend une alimentation autonome qui est mis en marche par emboîtement, l'emboîtement port USB mâle dans port USB femelle, ou l'inverse, activera en automatique la mise en marche du dispositif, sa mise en arrêt se faisant automatiquement après la fin de la transmission du fichier et après la fin d'une temporisation.

1/4

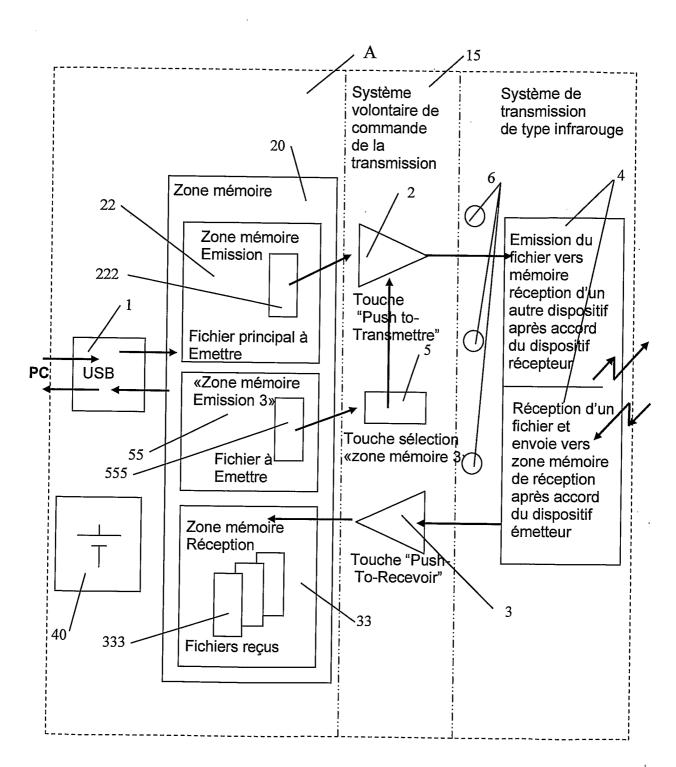


FIG.1

2/4 В 20 20 22 Zone mémoire \ Zone mémoire 6 Zone mémoire Emission Zone mémoire Emission 222 222 11 USB, Fichier principal PC **USB USB** Fichier principal à Emettre à Emettre Système volontaire de 40 Zone mémoire commande de Zone mémoire Réception la transmission Réception disposant d'un système de Système de reconnaissance du port USB de transmission, émetteur / Rébepteur l'émetteur 16 Fichiers reçus Fichiers reçus 16 333 333 33

FIG.2

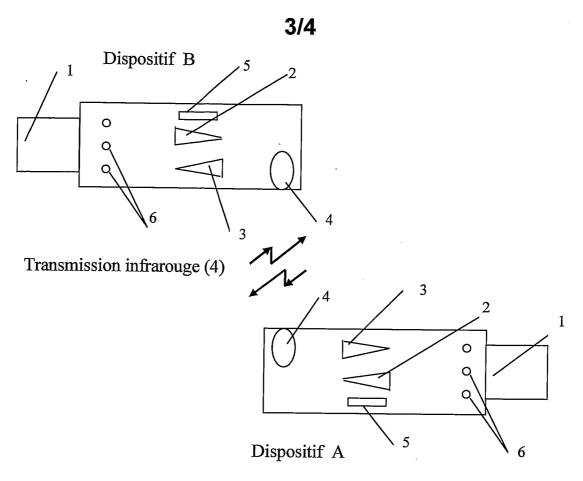


FIG.3

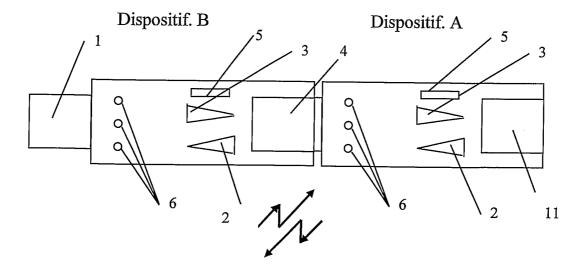


FIG.4



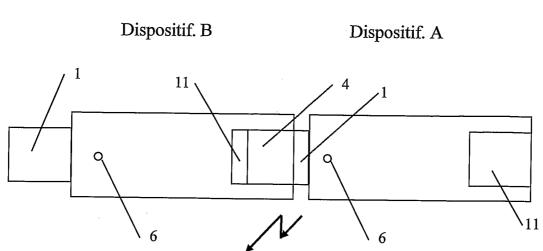


FIG.5

Dispositif. A

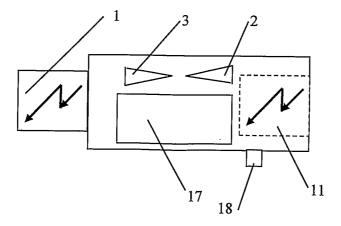


FIG.6

#### INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No PCT/FR2006/000113

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER INV. G06F15/02 G07F7/10

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

#### B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) 606F-607F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of	the relevant nassages	Relevant to claim No.
	The state of the s		Tielevant to claim No.
Χ	US 2004/204072 A1 (HAN WEI ET	ΔΙ )	1,4-6,
	14 October 2004 (2004-10-14)	AL)	9-13,16,
v	noncemb FOOGET Cityuu 1 O		27
Y	paragraph [0005]; figures 1-3		2,3,7,8, 14,15,
			17-24,28
	paragraph [0010]	•	
	paragraphs [0020], [0021] paragraphs [0023], [0024]		
	paragraph [0029]		
χ	CN 1 361 493 A (UIDT COT TOU	CO (LTD)	1045
V.	CN 1 361 483 A (WUDI SCI-TECH 31 July 2002 (2002-07-31)	ου., LIU <i>)</i>	1,2,4,5, 9-13,16,
			27
Υ <sub>.</sub>	abstract		3,7,8,
		,	14,15, 17-24,28
		,	1, 1, 2
	·	-/	
	· .		
X Furi	ther documents are listed in the continuation of Box C.	X See patent family annex.	
Special	categories of cited documents :	"T" later document published after the	international filing date
A* docum	ent defining the general state of the art which is not dered to be of particular relevance	or priority date and not in conflict cited to understand the principle o	with the application but
	document but published on or after the international	invention "X" document of particular relevance; t	he claimed invention
L" docum	ent which may throw doubts on priority claim(s) or i is cited to establish the publication date of another	cannot be considered novel or ca involve an inventive step when the	e document is taken alone
citatio	on or other special reason (as specified)	"Y" document of particular relevance; to cannot be considered to involve a	in inventive step when the
other	nent referring to an oral disclosure, use, exhibition or means	document is combined with one o ments, such combination being of in the art.	r more other such docu- bvious to a person skilled
later t	ent published prior to the international filing date but han the priority date claimed	"&" document member of the same pa	tent family
Date of the	actual completion of the international search	Date of mailing of the international	search report
9	May 2006	26/05/2006	
Name and	mailing address of the ISA/	Authorized officer	
	European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL – 2280 HV Rijswijk		
	Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016	Kamps, S	

### INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2006/000113

C/Continue	tion). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT	PC1/FR2006/000113
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	KR 2001 004 806 A (CHOI, SU DUEK) 15 January 2001 (2001-01-15)	1,4,5, 9-13,16, 27
Υ	abstract 	2,3,7,8, 14,15, 17-24,28
Y	YARRA S: "ON THE GO - USB-GERAETE OHNE HOST BETREIBEN ERWEITERUNG DES USB-2.0-STANDARDS" ELEKTRONIK, WEKA FACHZEITSCHRIFTENVERLAG, POING, DE, vol. 52, no. 5, 4 March 2003 (2003-03-04), pages 70-75, XP001172001 ISSN: 0013-5658 page 70, columns 1-2; figure 1	2,14,28
	——————————————————————————————————————	
Y	MACALLY: "Syncbox TM - Portable USB Data Copier - User's Manual" INET, [Online] 2003, XP002354242	3,7,14, 22,23
	Retrieved from the Internet: URL:www.macally.com/techsupport/manual/syn cbox_manual.zip> [retrieved on 2005-11-26] * la figure en page 4 * pages 3,5,7	
Y	MEDIANORK EK: "Image Tank geht als verbessertes Modell G2 in die zweite Runde" INET, 7 April 2003 (2003-04-07), XP002336749 page 2, paragraph 3	8,21,26
Y	XMULTIPLE: "What is FlashPoint" INET, [Online] 10 October 2004 (2004-10-10), XP002354243 Retrieved from the Internet: URL:http://web.archive.org/web/20041010121 832/www.starbursthomepage.com/xflashpointx .htm> [retrieved on 2004-11-16] the whole document	3,7,14, 17-19, 23-26
L,Y	MARK MITFORD: "Flashpoint USB Drive" INET, [Online] 22 October 2004 (2004-10-22), XP002354244 Retrieved from the Internet: URL:http://www.shinyplastic.com/archives/1 0-22-04-storage-flashpoint-usb-drive.php> [retrieved on 2005-11-16] the whole document	3,14, 17-19
Υ	US 6 405 362 B1 (SHIH YUNG-HO ET AL) 11 June 2002 (2002-06-11) column 9, lines 24-35; figure 3	15,20,25

#### INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No
PCT/FR2006/000113

Patent document cited in search report		Publication date		Patent family member(s)	Publication date
US 2004204072	A1	14-10-2004	NONE		
CN 1361483	Α	31-07-2002	NONE		
KR 2001004806	Α	15-01-2001	NONE		
US 6405362	B1	11-06-2002	WO	0029945 A1	25-05-2000

#### RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n° PCT/FR2006/000113

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. G06F15/02 G07F7/10

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

#### B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) G06F G07F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

reciterente u	nnées électronique consultée au cours de la recherche internationale tilisés) ternal, WPI Data, PAJ	(nom de la base de données, et si cela es	tréalisable, termes de
C. DOCUME	ENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication	des passages pertinents	no. des revendications visées
Х	US 2004/204072 A1 (HAN WEI ET AL) 14 octobre 2004 (2004-10-14)		1,4-6, 9-13,16,
Υ	alinéa [0005]; figures 1-3		27 2,3,7,8, 14,15, 17-24,28
	alinéa [0010] alinéas [0020], [0021] alinéas [0023], [0024] alinéa [0029]		
X	CN 1 361 483 A (WUDI SCI-TECH CO 31 juillet 2002 (2002-07-31)	., LTD)	1,2,4,5, 9-13,16,
Y	abrégé		27 3,7,8, 14,15, 17-24,28
	a suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	Les documents de familles de bre	vets sont indiqués en annexe
"A' documer conside "E" documer ou aprè "L" documer priorité autre ci "O" documer une ext	nt définissant l'état général de la technique, non érré comme particulièrement pertinent nt antérieur, mais publié à la date de dépôt international es cette date nt pouvant jeter un doute sur une revendication d'e ou cité pour déterminer la date de publication d'une itation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) nt se référant à une divulgation orale, à un usage, à position ou tous autres moyens nt publié avant la date de dépôt international, mais eurement à la date de priorité revendiquée	document ultérieur publié après la date date de priorité et n'appartenenant par technique pertinent, mais cité pour co ou la théorie constituant la base de l'il document particulièrement pertinent; l'i être considérée comme nouvelle ou c inventive par rapport au document co document particulièrement pertinent; l'i ne peut être considérée comme impliciorsque le document est associé à un documents de même nature, cette coi pour une personne du métier document qui fait partie de la même fai	s à l'état de la mprendre le principe nyention revendiquée ne peut onme impliquant une activité nsidéré isolément nven tion revendiquée quant une activité inventive ou plusieurs autres mbinaison étant évidente
	lle la recherche internationale a été effectivement achevée  ma i 2006	Date d'expédition du présent rapport di 26/05/2006	e recherche internationale
Nom et adres	ese postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL – 2280 HV Rijswijk Tel. (+31–70) 340–2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31–70) 340–3016	Fonctionnaire autorisé  Kamps, S	

## RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°
PCT/FR2006/000113

C(suite). I	OCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS	
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X Y	KR 2001 004 806 A (CHOI, SU DUEK) 15 janvier 2001 (2001-01-15) abrégé	1,4,5, 9-13,16, 27 2,3,7,8, 14,15, 17-24,28
Y	YARRA S: "ON THE GO - USB-GERAETE OHNE HOST BETREIBEN ERWEITERUNG DES USB-2.0-STANDARDS" ELEKTRONIK, WEKA FACHZEITSCHRIFTENVERLAG, POING, DE, vol. 52, no. 5, 4 mars 2003 (2003-03-04), pages 70-75, XP001172001 ISSN: 0013-5658 page 70, colonnes 1-2; figure 1	2,14,28
Υ	MACALLY: "Syncbox TM - Portable USB Data Copier - User's Manual" INET, [Online] 2003, XP002354242 Extrait de l'Internet: URL:www.macally.com/techsupport/manual/syn cbox_manual.zip> [extrait le 2005-11-26] * la figure en page 4 * pages 3,5,7	3,7,14, 22,23
Y	MEDIANORK EK: "Image Tank geht als verbessertes Modell G2 in die zweite Runde" INET, 7 avril 2003 (2003-04-07), XP002336749 page 2, alinéa 3	8,21,26
Y	XMULTIPLE: "What is FlashPoint" INET, [Online] 10 octobre 2004 (2004-10-10), XP002354243 Extrait de l'Internet: URL:http://web.archive.org/web/20041010121 832/www.starbursthomepage.com/xflashpointx .htm> [extrait le 2004-11-16] le document en entier	3,7,14, 17-19, 23-26
L,Y	MARK MITFORD: "Flashpoint USB Drive" INET, [Online] 22 octobre 2004 (2004-10-22), XP002354244 Extrait de l'Internet: URL:http://www.shinyplastic.com/archives/1 0-22-04-storage-flashpoint-usb-drive.php> [extrait le 2005-11-16] le document en entier	3,14, 17-19
Y	US 6 405 362 B1 (SHIH YUNG-HO ET AL) 11 juin 2002 (2002-06-11) colonne 9, ligne 24-35; figure 3	15,20,25

#### RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renselgnements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°
PCT/FR2006/000113

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004204072	A1	14-10-2004	AUCUN	
CN 1361483	Α	31-07-2002	AUCUN	
KR 2001004806	Α	15-01-2001	AUCUN	
US 6405362	B1	11-06-2002	WO 0029945 A1	25-05-2000